

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 18 juin 2014

Le dix huit juin deux mille quatorze à vingt-heures, le conseil municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel CEZARD, Maire.

Etaient présents : Daniel **CEZARD**, Maire – Hugues **SCHIAVO**, Adjoint – Anouck **MICHEL**, Adjointe – Jean-Marc **DAMAIS**, Adjoint – Gabriel **COUTHON** – Gisèle **GAUDET** - Ntelo **KINZONZI** - Chantal **MAJO** – Annie **FERNANDES** – Eric **RABATEL** – Anne-Sophie **REVENU MAGOTTE** – Thomas **PICHEROT** – Cindy **MARREL** – Anne-Laure **VERGER**.

ABSENTS et excusés : Claude **JOLY**

POUVOIRS : Claude **JOLY** à Daniel **CEZARD**

Secrétaire de séance : Anne-Laure **VERGER**

Date de la convocation : 11 juin 2014

Chantal MAJO signale qu'elle est suppléante à la Commission Intercommunale des Impôts Directs et non titulaire, modification notée.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et demande l'autorisation de rajouter deux délibérations.

Le conseil municipal accepte.

Délibérations :

1. Demande de subvention au conseil général de l'Isère pour aménagement sécurité carrefour RD/VC
2. Demande de subvention au conseil général de l'Isère pour le mobilier de la Médiathèque
3. Tarifs garderie périscolaire
4. Création d'une convention de groupement de commandes pour les travaux d'entretien de voirie communale et intercommunale pour les années 2015 à 2018
5. Subventions aux associations

Décisions :

- Modification Règlement de la Garderie périscolaire et modalités de fonctionnement
- Constitution des comités consultatifs des commissions voirie et environnement
- Désignation des délégués au CISPD
- Priorité d'investissement sur le budget 2015

Informations :

- Compte rendus des réunions de commissions CCVT et Syndicats intercommunaux
- Compte rendus des commissions municipales et des comités consultatifs
- Point sur les travaux voirie et bâtiments
- Divers

DELIBERATIONS

Délibération n° D24_2014

Objet : Travaux d'aménagement de sécurité carrefour RD 145C et VC 6 - Demande subvention au Conseil Général de l'Isère :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement de sécurité du carrefour à l'intersection de la RD 145C et VC 6 « route de closel et claritière » « route du grand champ » et « route des gorges ».

Ces travaux sont estimés à 66 029.51 HT.

Détail du Plan de financement :

	Montant	Financement
Conseil Général	33 014.75	Subvention 50 %
Commune	33 014.76	Autofinancement
Total	66 029.51	

La commune ne peut assumer seule la totalité de ce projet qui est nécessaire compte tenu de la densité du trafic et pour la sécurité de tous les usagers, en particulier des piétons.

Il propose de solliciter le Conseil Général de l'Isère pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la dotation départementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité ci-dessus.
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère la plus élevée possible pour réaliser le projet de travaux d'aménagement de sécurité à l'intersection des RD 145 C et VC 6.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toute disposition et de signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes.

Délibération n° D25_2014

Objet : Demande de subvention. Mobilier pour la médiathèque

Le Conseil Général de l'Isère est susceptible de subventionner le volet investissement pour l'équipement en mobilier de la médiathèque.

A l'issue des consultations de fournisseurs, les montants définitifs pour l'équipement de la médiathèque s'établissent comme suit :

- 20143.10 HT soit 24171.72 TTC pour l'équipement en mobilier, la signalétique.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter le soutien du Conseil Général de l'Isère pour l'équipement de la médiathèque.

Délibération n° D26_2014

Objet : Tarifs Garderie périscolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la réforme des rythmes scolaires et aux changements d'horaires concernant le mercredi matin, il convient de rajouter une tranche horaire de garderie.

En effet, les élèves auront cours le mercredi matin de 8h30 à 11h30, ils pourront bénéficier de la garderie du matin soit 7h à 8h20 et d'une garderie supplémentaire de 11h30 à 12h30.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- | | |
|---|--------|
| ➤ Garderie du matin : 7h à 8h20 | 2 € |
| ➤ Garderie du matin : 7h50 à 8h20 | 1 € |
| ➤ Garderie du mercredi midi : 11h30 à 12h30 | 1 € |
| ➤ Garderie du soir : 16h30 à 17h | 1 € |
| ➤ Garderie du soir : 16h30 à 18h | 2 € |
| ➤ Garderie du soir : 16h30 à 18h30 | 2.50 € |

Il est nécessaire aussi de fixer un tarif pour l'heure de garderie du **vendredi de 15h30 à 16h30** et Monsieur le maire propose que ce tarif soit identique à l'heure de TAP **soit 0.75 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a voté :

- **APPROUVE** la proposition du Maire,
- **AUTORISE** la création d'un temps de garderie le mercredi matin, mercredi midi et vendredi de 15h30 à 16h30
- **APPROUVE** les tarifs tels que définis ci-dessus
- **DONNE** tous pouvoirs au maire pour signer toutes les pièces administratives s'y rapportant

Cette délibération sera transmise à la Trésorerie.

Délibération n° D27_2014

Objet : Marchés publics – Création d'une convention de groupement de commandes pour les travaux d'entretien de voirie communale et intercommunale pour les années 2015 à 2018.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une convention de groupement de commandes avait été constituée entre la Communauté de communes et ses Communes membres afin de choisir un prestataire commun, par le biais d'un marché public à bons de commandes, en vue de la réalisation des travaux d'entretien et de réfection des voiries communale et communautaire. Ledit marché public arrivera à échéance le 31 décembre 2014.

Par conséquent, il est proposé aux Communes membres de constituer une convention de groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics, pour les années 2015 à 2018.

La Communauté de communes sera désignée comme « coordonnateur du groupement » et aura la qualité de pouvoir adjudicateur, chargé de procéder à l'organisation des opérations nécessaires aux procédures de marchés publics, de signer avec le ou les entreprises le marché public et de le notifier. Néanmoins, chaque membre du groupement sera chargé, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution du marché.

Conformément à l'article 8-III du Code des Marchés Publics, une Commission d'Appel d'Offres sera constituée, et composée d'un représentant de la Commission d'Appel d'offres de chaque membre du groupement, élu parmi ses membres ayant voix délibérative. Pour chaque membre titulaire, sera désigné un suppléant.

Aussi, la Commune de Faverges de la Tour désigne comme membre titulaire Monsieur Daniel CEZARD, et comme suppléant Monsieur Hugues SCHIAVO, à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement est présidée par le représentant élu de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur, à savoir Monsieur Pascal PAYEN, Président de la Communauté de communes Les Vallons de la Tour, ou Madame Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente à la vie sociale de la Communauté de communes.

La convention de groupement de commandes précise les droits et obligations des membres ainsi que le rôle du coordonnateur du groupement.

Portée de la décision :

AUTORISER la constitution d'un groupement de commandes dans le cadre des travaux d'entretien de voirie communale et intercommunale pour les années 2015 à 2018 ainsi que l'élaboration d'une convention de groupement.

ACCEPTER que la Communauté de communes Les Vallons de la Tour soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.

AUTORISER le Maire à signer ladite convention de groupement de commandes ainsi que tous documents utiles à l'exécution de la présente.

Délibération n° D28_2014

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du vote du budget primitif 2014 il a été prévu au compte 6574 une enveloppe globale concernant les subventions aux associations. Il convient de répartir cette enveloppe. La commission des Finances qui s'est réuni le lundi 16 juin a étudié les dossiers des associations, leurs résultats comptables et leurs projets pour 2014, elle propose au conseil d'octroyer dans la limite de l'enveloppe budgétaire, les subventions suivantes aux associations :

Prévu au BP : 12 000.00 €

ASSOCIATIONS	Vote
ACCA	100.00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	500.00 €
Amicale du Don du Sang	100.00 €
Association coordination retraités	80.00 €
ADMR Aide Ménagère	1500.00 €
ADMR Aide Familiale	500.00 €
A.S.C. Ass. Sportive et Culturelle	1300.00 €
Ass. Locale soins à domicile SIAD	200.00 €
BCFD	1400.00 €
Club du Bon Temps	140.00 €
Comité des Fêtes	400.00 €
Didier Londres 2012	300.00 €
Honneur à nos Aînés	600.00 €
Les Amis du Cheval	100.00 €
Société de Boules Favergoise	100.00€
Exceptionnelle (Concours national)	500.00 €
UPEP	100.00 €
Sou des Ecoles	550.00 €
Exceptionnelle (Sortie VULCANIA)	550.00 €
Union Isère des D.D.E.N	20.00 €
Amicale du Personnel Communal	1600.00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions faites par la commission des finances
- **AUTORISE** le maire à signer les documents nécessaires au versement de ces subventions
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2014, compte 6574.

DECISIONS

1. Poursuite du projet d'extension de l'école maternelle :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a réuni la commission des finances. Celle-ci a listé après réflexion les besoins qui apparaissent comme les plus importants pour la commune afin de prioriser les investissements pour les années 2015-2020. Par ordre d'importance pour la population la commission propose un commerce local, l'extension et la mise en conformité de l'école maternelle, la sécurisation des voies pour les piétons.

Monsieur le Maire précise qu'il faut prévoir une diminution des recettes dans les années à venir :

- Les dotations d'Etat vont diminuer en 2015, 2016 et 2017. Les dotations du Conseil Général risquent également de diminuer.
- Le service actuellement gratuit des instructions d'urbanisme va disparaître au 1^{er} juillet 2015. Une réflexion est en cours au niveau de la CCVT pour mutualiser ce service entre les 9 ou 10 communes et pour créer un ou deux postes. La charge salariale sera répartie entre les communes.
- Il faut également prévoir une révision du PLU en cours de mandat.
- Les fonds de concours de la CCVT risquent de disparaître et la dotation de solidarité pourrait diminuer

L'excédent de fonctionnement va donc forcément diminuer, grevant ainsi les possibilités d'investissement dans les années futures.

Précisions sur les besoins listés :

- **Le commerce local** : Hugues SCHIAVO rappelle la problématique du manque de commerce au centre du village. La commune ne dispose pas de bâtiment actuellement et il ne serait pas raisonnable de construire, la viabilité d'un commerce n'étant pas acquise à moyen ou long terme.
Le local de l'ancienne boulangerie, propriété privé, pourrait éventuellement accueillir un nouveau commerce. Ce serait semble-t-il la meilleure solution. Des échanges ont déjà eu lieu avec le propriétaire et reprendront en septembre.
Si ce projet n'aboutit pas, il faudra prévoir le budget pour éventuellement réhabiliter le bâtiment « poste ». En attendant il serait souhaitable de trouver une solution de dépannage.
- **Extension école maternelle** : Jean-Marc Damais rappelle que la salle en étage est inaccessible PMR et trop petite. Une subvention DETR a été accordée : 50 000€ (20% du projet).
Objectif : accueil des enfants (activités périscolaires, sieste, activités de motricité...) + sanitaires pour personnes à mobilité réduite. Projet à 250 000€HT. On peut prétendre à une subvention à hauteur de 30% du CG si on dépose le dossier en 2014. Un groupe de travail avait réfléchi à ce projet en décembre 2013 et janvier 2014 et un premier APS avait été réalisé par un architecte.
- **Sécurisations des piétons** : Il y a eu des remontées importantes concernant ce point sensible (parents, usagers,...), en particulier le long des voies départementales.
La solution serait d'aménager des cheminements doux. Les techniciens de la CCVT peuvent apporter une aide pour définir les travaux à effectuer. L'objectif est de trouver des solutions n'entraînant pas un investissement démesuré. Ces travaux pouvant être programmés sur plusieurs années.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'investissement à réaliser en 2015. Il propose de réaliser l'extension de l'école maternelle en 2015 afin de bénéficier d'un maximum de subventions qui pourraient ne pas être accordées dans les années suivantes.

Pour le commerce on peut voir pour 2016, en fonction de l'évolution du projet privé.

Il rappelle également que le taux d'endettement de la commune est bas et qu'il baisse encore sur 3 ans (chaque année un emprunt se termine). En 2015 on peut donc envisager la réalisation du carrefour « Marion » (sécurisation) et l'extension de l'école maternelle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

2. Règlement intérieur des Temps Périscolaires :

Hugues SCHIAVO donne lecture du règlement. Quelques modifications sont apportées en fonction des différentes remarques émises par certains conseillers.

Le règlement ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

Constitution des comités consultatifs :

- **Jeunesse** : Stéfany De SEDE, Emmanuelle ROCHIER.
- **Ecologie - Environnement et Fleurissement** : Michel CHENAVIER – Olivier CHOMEL – Jean-Pierre DOUCHY – Marie-Thérèse MATHIEU – André RABATEL - Bernard ROCHET – Françoise LAFOND - Danièle CHENAVIER – Isalia DA SILVA – Pierre REYNAUD – Florence CHAGNY – Marie-Laure BLANDIN.
- **Voirie – Réseaux publics – Déplacements et sentiers de randonnée** : Bruno MOREL – Olivier CHOMEL – Jean-Pierre DOUCHY – Marie-Thérèse MATHIEU – André RABATEL – Bernard ROCHET – Bérangère NORMAND – Maurice CEZARD – Dominique JALLOT – Françoise LAFOND – Alain PICOT.

Délégués CISPD – Vallons de la Tour et Vallée de l'Hien :

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement des conseillers municipaux, le CISPD doit établir la liste des personnes souhaitant participer aux quatre commissions qui le composent.

Ces commissions ont pour fonction d'étudier les actions nécessaires à la politique de prévention menée par le CISPD, sur les communes le composant. Il s'agit des commissions suivantes : famille, sécurité routière, citoyenneté et prévention des addictions.

Se proposent de participer à ces commissions :

- Citoyenneté : Anouck MICHEL
- Famille : Jean-Marc DAMAIS
- Sécurité routière : Anne-Sophie MAGOTTE.

INFORMATIONS

1. Informations CCVT :

- Gisèle GAUDET, vice-présidente de la CCVT, apporte des précisions sur le nouveau fonctionnement de la piscine. Dès la rentrée de septembre de nouvelles activités seront proposées : trampoline, vélo... et toucheront toutes les tranches d'âge (bébés, enfants, adultes et personnes plus âgées). L'ouverture de la piscine bénéficiera d'une grande amplitude horaire.
Le but de ces activités mises en place est d'équilibrer le budget. Un poste de directeur sera pourvu dans ce sens. Afin d'optimiser la rentabilité, l'espace est ouvert à la location pour des activités parallèles (ex : SPA)
- Hugues SCHIAVO délégué à la CCVT pour l'environnement informe l'assemblée que Monsieur LELONG a été nommé vice-président délégué « eau et assainissement » et Monsieur SCANNAPIEGO vice-président délégué « écologie et cadre de vie ».

2. **SICTOM** : Réélection du président Monsieur VEYRET Alain, prochaine réunion le 24 juin.

3. **SYNDICAT DES COLLEGES** : Problème du gymnase du collège Le Calloud actuellement géré par le Syndicat Intercommunal des Collèges. Ce dernier souhaite une reprise par le Conseil Général. Des discussions sont encore en cours pour trouver une entente entre les deux collectivités.

4. **Syndicat Intercommunal des Eaux** : Réélection du Président Monsieur GUICHERD Gérard. Information principale : La consommation de l'eau est en baisse... entraînant une baisse des recettes... et une augmentation du prix du m3 pour l'abonné pour compenser.

5. COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS ET DES COMITES CONSULTATIFS :

- Vie scolaire : la dernière réunion a été axée principalement sur la recherche de bénévoles pour animer les Temps d'Activités Périscolaires.
- Bâtiments publics : Jean-Marc Damais a proposé aux membres de la commission de visiter les bâtiments. Les travaux de réparation de la toiture de l'église ont été évoqués. Le dôme est en très mauvais état, l'entreprise Collonge va établir un devis.
Prochaine réunion en septembre pour voir les projets.
- Jeunesse : Le président de l'ASC était présent à la dernière réunion de la commission, dans l'idée de mettre en place un partenariat avec cette association pour organiser différentes activités.

La commission rencontre Génération Favergeoise le 5 juillet et organise avec eux un tournoi de foot le 26 juillet.

- Voirie : Les travaux sont terminés route de Saint-Martin, ils seront effectués à l'automne Chemin sous l'école en raison de la réalisation d'une nouvelle conduite d'eau potable. Route de Cassejoie les travaux pour l'écoulement de l'eau ont aussi été réalisés, voir en septembre pour la réfection de la chaussée. Le nettoyage des chemins de randonnée réalisé par l'EMIE, a commencé.
Marquage au sol rue de la Rolandière : il doit être réalisé très prochainement.
- Monsieur le Maire donne une information sur les travaux de construction de la médiathèque : Tout se déroule normalement, on est dans les délais. Les tests hors air et hors eau sont prévus pour mi-juillet.

Divers :

Jean-Marc DAMAIS a assisté à l'AG du BCFD. Bilans sportifs, financiers, bilans de chaque commission...Le club a réalisé une bonne année, c'est un club bien structuré.

Anouck MICHEL informe le conseil d'une rencontre de la commission culture avec le chargé de production des Petites Utopies le 19 juin.

La médiathèque a fait le bilan de Môm'en Contes (le décor est exposé à l'accueil de la mairie).

Une exposition aura lieu à Rochetoirin du 29 novembre au 7 décembre 2014 pour le centenaire de la guerre (objet, lettres, photos...). Il y aura un relais avec les écoles et la présence d'un conseiller pédagogique.

Monsieur le maire donne les dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux :

- 23/07
- 03/09
- 01/10
- 05/11
- 03/12

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 23h00.

Membres du conseil	Fonction	Signatures
CEZARD Daniel	Maire	
SCHIAVO Hugues	1 ^{er} adjoint	
MICHEL Anouck	2 ^{ème} adjointe	
DAMAIS Jean-Marc	3 ^{ème} adjoint	
COUTHON Gabriel	Conseiller municipal	
JOLY Claude	Conseiller municipal	Pouvoir à D. CEZARD
GAUDET Gisèle	Conseillère municipale	
KINZONZI Ntelo	Conseiller municipal	
MAJO Chantal	Conseillère municipale	

FERNANDES Annie	Conseillère municipale	
RABATEL Eric	Conseiller municipal	
Anne-Sophie REVENU MAGOTTE	Conseillère municipale	
PICHEROT Thomas	Conseiller municipal	
MARREL Cindy	Conseillère municipale	
VERGER Anne-Laure	Conseillère municipale	